

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	36
Votants par procuration	9
Absents	7
Total des votes	45

## 9. Autres domaines de compétences

### 9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. LEMOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

**TITULAIRES EXCUSES :** M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

**TITULAIRES ABSENTS :** M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST  
**PROCURATIONS :** M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEU

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. SENINCK

### N° 54-2022 Formation spécialisée (santé, sécurité et conditions de travail) suite à la création du Comité Territorial Local

Suite à la création du COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL qui remplacera le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à compter des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

Il convient de créer au sein du Comité Social Territorial une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au regard des risques professionnels particuliers dans la Collectivité.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 251-5 à L.251-10,

**VU** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**CONSIDERANT** qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

**CONSIDERANT** que l'effectif constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est au moins égal à 200 agents,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré*

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220530-54-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2022  
Date de réception préfecture : 31/05/2022

*A l'unanimité*

- **DECIDE DE CREER** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au regard des risques professionnels particuliers au sein de la collectivité,
- **FIXE à 4** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée,
- **FIXE à 4** le nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée,
- **FIXE à 4** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée,
- **FIXE à 4** le nombre de représentants de la collectivité suppléants au sein de la formation spécialisée,
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Michel LEROUX

